

Communiqué du 2 mars 2021

Société Française des Équidés de Travail – Société Hippique Française

## **Épidémie de Rhinopneumonie** **Recommandations pour la saison de monte et de reproduction**

La SFET, la SHF et leurs organismes de sélection ont souhaité vous proposer des conseils avisés sur la gestion des élevages durant cette épidémie de Myeloencéphalite - EHV1 (rhinopneumonie). La saison de monte et de reproduction ayant débuté, il est important d'adopter les meilleures conditions sanitaires.

Voici une liste non exhaustive de recommandations :

- Dans le cas où les chevaux ne sont pas vaccinés contre la rhinopneumonie au sein de l'élevage, nous vous conseillons de débiter le processus de vaccination avec **2 injections à un mois d'intervalle** : primo-vaccination + rappel au bout d'un mois.
- Lorsqu'une jument de sport doit effectuer un transfert d'embryon, il est primordial de lui faire respecter une **quarantaine de 15 jours** après le dernier jour de symptômes du dernier cheval atteint par la maladie.
- Il est conseillé de procéder à la **désinfection du camion** entre deux transports en cas d'alternance de chevaux.
- **Évitez tout rassemblement et mouvement de chevaux non-essentiels.** En cas d'arrivée d'un nouveau cheval, nous vous recommandons de respecter une quarantaine avant de l'intégrer au cheptel.

Selon les informations du RESPE, sur le terrain, les catégories de chevaux qui constituent un risque épidémiologique sont :

- Les chevaux des foyers confirmés : des chevaux, vaccinés ou non, ayant présenté ou pas des symptômes (y compris un simple pic de fièvre). Un résultat positif sur un écouvillon nasopharyngé signifie que le cheval excrète une grande quantité de virus au « bout du nez » (pour ceux présentant de la toux, également les gouttelettes projetées lors de la toux), il est donc contagieux et ce même s'il ne manifeste aucun symptôme.  
Ces équidés restent excréteurs du virus pendant environ 3 semaines, ils doivent donc rester isolés pendant cette période.
- Les chevaux ayant été en contact avec des chevaux de foyers confirmés : ayant été en contact avec le virus mais ne présentant pas encore de symptômes, ils peuvent être porteurs du virus « au bout du nez » (phase d'incubation). Des mesures de précaution doivent leur être appliquées.

**Pour rappel, le virus peut survivre plusieurs heures sur des vêtements ou du matériel en contact avec des sécrétions.**

## VACCINATION ET MESURES DE PRÉCAUTION

La vaccination contre les herpès virozes agit principalement en réduisant l'infection de l'animal par les herpès virus de type 1 et 4 (HEV1/4). Elle permet de limiter les symptômes de la maladie et l'excrétion du virus. Elle reste de fait une mesure de prévention efficace.

Cependant, dans cette situation d'épizootie, elle ne peut être mise en place que sur des chevaux :

- déjà vaccinés (rappel vaccinal), en bonne santé, dont le rappel remonte à plus de 6 mois ET n'ayant pas été en contact avec des foyers avérés ou suspects.
- non vaccinés et non exposés (n'ayant pas été en contact avec des foyers avérés ou suspects) ; cependant, la vaccination n'aura un effet protecteur qu'après la seconde injection de vaccin (soit 4 à 6 semaines après la première injection).

Pour les chevaux exposés : La vaccination est déconseillée car inutile à ce stade de la maladie, ne pouvant prévenir l'infection qui a déjà eu lieu. En effet, les chevaux exposés doivent être considérés comme potentiellement infectés et en phase d'incubation.

Vous pouvez retrouver les informations sur la maladie sur le site du RESPE :

<https://respe.net/maladie-equine/avortement/herpes-virus-equin-1/>